

L'ART



D'ÊTRE

Publics du champ social

ENSEMBLE

Européenne, cosmopolite, ville refuge pour les artistes de toutes les origines, Paris propose à ses habitant·e·s et à ses visiteur·euse·s une offre culturelle innovante résolument ouverte sur les quartiers et sur le monde.

À Paris, la culture est un service public accessible à tous·tes, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les plus fragiles, et qui œuvre au quotidien en faveur de l'égalité et de l'inclusion.

Théâtres, bibliothèques, conservatoires, lieux de pratiques amateurs, d'expositions et d'archives, cinémas, salles de concert, musées, lieux de patrimoine... Paris est riche de sa vitalité artistique et culturelle ainsi que d'innombrables collections.

2

# LA CULTURE 3 LEVIER POUR TOUTES ET TOUS COMME

La culture constitue un puissant levier d'action pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale. En tant qu'outil d'émancipation individuelle, de remobilisation et d'inclusion, la culture permet de lutter contre les déterminismes.

Certaines personnes ne se perçoivent pas comme légitimes ou autorisées à investir le champ culturel. D'autres peuvent également en être empêchées pour de multiples raisons. C'est pourquoi la Ville de Paris se mobilise pour développer des actions artistiques et culturelles pour et avec une variété de publics: personnes âgées en perte d'autonomie, enfants et jeunes de l'aide sociale à l'enfance, personnes inscrites dans un parcours migratoire, personnes en situation de rue ou de logement précaire, mais aussi personnes hospitalisées, personnes sous main de justice, etc.

# NOS ENGAGEMENTS

4

La Ville de Paris est engagée de longue date dans une politique sociale qui vise à favoriser l'accès et la participation active des Parisien·ne·s en situation de vulnérabilité et de précarité à la vie artistique dans le respect des droits culturels. Convaincue que toute personne est porteuse d'une culture et de pratiques culturelles, la Ville de Paris s'engage dans la valorisation de cette diversité qui constitue une des richesses singulières de la capitale.

350 000€ engagés par la DAC en 2024.

La Direction des affaires culturelles (DAC) se mobilise aux côtés de la Direction des solidarités (DSol) à travers une convention triennale 2024-2026 qui a pour objectifs de :

<b>FACILITER</b>	l'accès à la culture et aux œuvres d'art dans la diversité de leur expression
<b>ENCOURAGER</b>	la pratique et la création artistique ou culturelle, amateurs ou professionnelles, des personnes en situation de vulnérabilité
<b>ACCOMPAGNER</b>	l'insertion professionnelle des personnes dans le domaine artistique et culturel
<b>RENFORCER</b>	les liens entre les acteurs du champ social, artistique et culturel

Les engagements de la Ville de Paris se déploient dans une logique de proximité en lien avec les mairies d'arrondissement et grâce à la mobilisation de ses établissements, de ses partenaires culturels et du tissu d'acteurs œuvrant dans les champs culturel et social :

Les équipements culturels rattachés à la DAC : le réseau des bibliothèques, des conservatoires, des ateliers beaux-arts, le Fonds d'art contemporain – Paris Collections, les maisons de pratiques artistiques amateurs

Les acteurs culturels subventionnés dans le secteur de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels et du cinéma

Les structures rattachées à la DSol : les espaces parisiens des solidarités, les centres d'hébergement d'urgence, la Fabrique de la Solidarité, les établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, les EHPAD associatifs et municipaux, etc.

Les structures associatives du champ social mobilisées pour l'accompagnement des plus précaires à Paris

Des établissements de l'AP-HP et des centres pénitentiaires

5

LES ACTEURS MOBILISÉS

# L'ART D'ÊTRE

# ENSEMBLE

# QUELQUES-UNES

6

# DE NOS ACTIONS

7

24 bibliothèques de la Ville de Paris ont mis en place le dispositif «Port'âge» qui permet à des jeunes en service civique d'apporter des livres et de créer ainsi un lien avec des personnes isolées ou dans l'impossibilité de se déplacer de manière durable. Près de 2 000 visites sont programmées chaque année. Par ailleurs, 19 bibliothèques proposent des ateliers de conversation destinés aux publics allophones qui souhaitent améliorer leur français.

Le Fonds d'art contemporain – Paris Collections porte le programme «Une œuvre en partage» qui permet l'exposition d'une œuvre d'art originale au sein de 14 structures du champ social : foyer éducatif, service d'accueil de jour, centre d'hébergement d'urgence et EHPAD. Le prêt s'accompagne d'actions de médiation adaptées à chaque type de public. Chaque année, 250 personnes bénéficient du programme.

La Mission Cinéma a financé 6 300 places de cinéma en 2024 pour les publics du Samu social, des Restos du Cœur, des résidents de centres d'hébergement, des allocataires du RSA et des publics jeunes et familles des quartiers politique de la ville.

L'atelier des artistes en exil développe ses propres événements, dont le festival pluridisciplinaire «Visions d'exil», en construction avec des lieux partenaires et les artistes accueilli-e-s.

La médiathèque James-Baldwin et la Maison des Réfugiés, ouvertes en 2024, fonctionnent en binôme et réunissent culture et inclusion sociale. Des animations et des échanges réguliers sont programmés pour favoriser le partage et l'interconnaissance. La Maison des Réfugiés est un lieu ressource dédié à l'intégration des personnes primo-arrivantes.

L'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP), Paris Musées et le Fonds d'art contemporain – Paris Collections proposent « Bulle d'art », un programme d'art et de bien-être à l'hôpital. Pensé pour accompagner spécifiquement les soins et protocoles de santé dispensés aux patients, il propose des méditations guidées à l'hôpital devant des œuvres d'art originales issues de la collection du Fonds d'art contemporain et des musées.

5 ateliers beaux-arts sont hébergés dans des structures partenaires du champ social à l'image de la Halte des femmes de l'Hôtel de Ville qui accueille quelque 50 femmes en situation de grande précarité et de mal-logement, du Centre Porte de Saint-Cloud ouvert dans le cadre du Plan d'urgence hivernale, de 2 EHPAD et de l'école Monique-Apple d'apprentissage du français à destination de femmes primo-arrivantes.

8

9

Le festival « Vis-à-vis » se déroule au théâtre Paris-Villette et permet de valoriser et de présenter au grand public des projets artistiques et culturels menés dans les établissements pénitentiaires. Artistes, technicien·ne·s et personnes sous main de justice se réunissent pour présenter leurs créations dans des disciplines artistiques variées: théâtre, danse, musique, vidéo, photo.

L'association La Chorba propose, tout au long de l'année, des petits déjeuners suivis d'activités culturelles à destination des personnes en situation de rue dans des lieux du centre de Paris: Gaîté Lyrique, Centre Pompidou, médiathèque de la Canopée, musée Carnavalet, etc.

Des « consultations poétiques » sont dispensées par des comédien·ne·s, danseur·euse·s, musicien·ne·s du théâtre de la Ville-Sarah Bernhardt auprès des publics de la Halte des femmes, de l'association La Chorba et dans les EHPAD.

Le festival « Fièvres musicales » offre 70 concerts, organisés chaque année par l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, l'association Sorbonne Université Music Festival et les conservatoires parisiens. Musicien·ne·s, soignant·e·s, étudiant·e·s de Sorbonne Université et élèves des conservatoires de Paris se réunissent pour partager leur passion pour la musique auprès des patient·e·s.

La Maison de la Poésie mobilise des autrices pour l'organisation d'ateliers de poésie et de musique avec des femmes en situation de précarité et de mal-logement accueillies à la Halte des femmes, lieu géré par le Samu social.

L'association la fabrique documentaire propose des soirées ciné-club suivies de débats autour de films choisis par des personnes en situation de rue accueillies au Centre Porte de Saint-Cloud, ouvert dans le cadre du Plan d'urgence hivernale.

Depuis 2019, plusieurs personnes en exil ont pu intégrer les conservatoires parisiens pour poursuivre leur pratique artistique.

# *Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 27*

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.